

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE AUX LIEUX DES SÉANCES LE 27 FEVRIER 2025 À 8 H 00, DUMENT CONVOQUÉ**

Sont présents :

Siège #1 - Marie-Ève Roy  
Siège #2 - Dave Vachon  
Siège #3 - Marie-Christine Lavoie  
Siège #6 - François Cliche

Est/sont absents:

Siège #4 - Denis Vachon  
Siège #5 - Yannick Rodrigue

Formant quorum sous la présidence de la mairesse. Isabelle Perron, directrice générale, assiste également à la séance.

La personne qui préside la séance, soit Madame Patricia Drouin, informe le conseil qu'à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, elle ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

**2025-02-14**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
  - 3.1 - Avis de fin d'emploi de l'employé # 02-0001
  - 3.2 - Avis de fin d'emploi de l'employé # 01-0002
  - 3.3 - Embauche - occasionnel au service des loisirs
  - 3.4 - Affichage du poste de coordonnateur(trice), loisirs et culture
  - 3.5 - Affichage d'un poste à l'administration générale
  - 3.6 - Autorisation de travaux sur le chemin de l'écore
  - 3.7 - Avance de fonds - Club de ski
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie**

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet d'ordre du jour tel que proposé.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**3 - SUJETS À DISCUTER**

**2025-02-15**

**3.1 - Avis de fin d'emploi de l'employé # 02-0001**

Le conseil municipal prend connaissance de l'avis de fin d'emploi de l'employé 02-001.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

2025-02-16

**3.2 - Avis de fin d'emploi de l'employé # 01-0002**

Le conseil municipal prend connaissance de l'avis de fin d'emploi de l'employé 01-002.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

2025-02-17

**3.3 - Embauche - occasionnel au service des loisirs**

CONSIDÉRANT QU'un poste de préposé aux plateaux sportifs et entretien ménager a été affiché, et ce, afin d'avoir une présence au centre communautaire le soir et la fin de semaine

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon**

**ET RÉSOLU** que la Municipalité de Vallée-Jonction embauche Monsieur Arthur Nadeau à titre de préposé aux plateaux sportifs et entretien ménager. Cet emploi est considéré à temps partiel, sans garantie d'un nombre d'heures minimum, et le nombre d'heures est variable en fonction des besoins.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

2025-02-18

**3.4 - Affichage du poste de coordonnateur(trice), loisirs et culture**

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur, loisirs et culture est vacant

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vallée-Jonction désire combler le poste rapidement

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Ève Roy**

**ET RÉSOLU** d'autoriser la direction générale à prendre les mesures nécessaires pour procéder à l'affichage du poste de coordonnateur, loisirs et culture.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

2025-02-19

**3.5 - Affichage d'un poste à l'administration générale**

CONSIDÉRANT QUE le poste de direction générale adjoint est vacant

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite combler le poste rapidement

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon**

**ET RÉSOLU** d'autoriser la direction générale à prendre les mesures nécessaires pour procéder à l'affichage d'un poste d'adjoint(e) administratif(ive) et greffier-trésorier adjoint.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

2025-02-20

**3.6 - Autorisation de travaux sur le chemin de l'écore**

ATTENDU QUE la construction du nouveau pont ferroviaire au-dessus de la rivière Chaudière a débuté en 2023;

ATTENDU QU'une étude hydraulique a révélé que le nouveau pont ferroviaire

devait être rehaussé de 2,5 mètres pour le protéger des crues;

ATTENDU QUE le nouveau pont entraîne le rehaussement de la voie ferrée de part et d'autre de la structure et le reprofilage du passage à niveau du chemin de l'Écore;

ATTENDU QUE certains de ces travaux doivent être entrepris sur des lots appartenant à la Municipalité de Vallée-Jonction;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche**

**ET RÉSOLU :**

- d'autoriser la construction d'un mur de soutènement d'une longueur approximative de 145 mètres sur le lot numéro 3 716 400 à l'approche sud du passage à niveau projeté du chemin de l'Écore;
- d'autoriser le rehaussement du chemin de l'Écore sur une longueur d'environ 80 mètres, sur le lot 3 716 442, à l'approche nord du passage à niveau projeté;
- que la construction du mur de soutènement et l'entretien de celui-ci soient la responsabilité du Ministère des Transports et de la Mobilité et à ses frais

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**2025-02-21**

**3.7 - Avance de fonds - Club de ski**

CONSIDÉRANT QUE le Club de ski Beauce a informé la Municipalité de ses difficultés financières reliés à la liquidité des fonds;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs démarches sont en cours par le Club de ski Beauce afin de trouver des solutions pour devenir autonome financièrement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait réservé un montant dans son budget pour l'année financière 2025 afin de venir en aide au Club de ski Beauce;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche**

**ET RÉSOLU** de verser une avance de fonds au montant de 30 000\$, le tout pris à même les sommes déjà budgétées pour le Club de ski Beauce.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'assistance.

**2025-02-22**

**5 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8h36.

Patricia Drouin, mairesse

Isabelle Perron, directrice générale

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse